

NOTE AUX PROFESSEURS DES CLASSES DE 5^{ème}**ASSR niveau 1**

L'éducation à la sécurité routière menée de l'école maternelle à la classe de 3^{ème} est sanctionnée par la préparation de l'attestation à la sécurité routière niveau 1 et 2. Les élèves des classes de 5^{ème} présenteront **l'A.S.S.R de niveau 1 du 19 au 23 mai 2014** sous le contrôle du professeur principal de chaque classe qui corrigera les grilles réponses des élèves à l'issue de l'épreuve. L'épreuve se déroulera selon le planning suivant :

<i>Classe</i>	<i>Professeur</i>	<i>Date</i>	<i>Horaire</i>	<i>Salle</i>
5 ^{ème} A	Mme PARENT	20 / 05	9h30-10h30	107
5 ^{ème} B	Mme CHAUDET	19 / 05	14h00-15h00	211
5 ^{ème} C	Mme TROUF TAMBARIN	19 / 05	13h00-14h00	100
5 ^{ème} D	Mme DUVIGNEAU	20 / 05	10h30-11h30	214
5 ^{ème} E	Mme BOSSUET	21 / 05	9h30-10h30	215
5 ^{ème} F	Mme CORDIER	22 / 05	13h00-14h00	107

La Principale adjointe
C. A CHASSEUR